

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRAND CHATELLERAULT**Délibération du bureau prise par délégation ACTE N° BC-20190909-023****du 09 septembre 2019****n°023****page 1/3****EXTRAIT:****GRAND
CHATELLERAULT**COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATIONmembres en exercice : 25PRESENTS (23) : M.ABELIN, M.PEROCHON, M.SULLI, M.COLIN, Mme LAVRARD, M.TREMBLAIS, Mme BOURAT, Mme BARREAU, Mme AZIHARI, M.MEUNIER, M.BEN EMBAREK, M.PREHER, M.BONNET, M.CHAINÉ, M. DAGUISE, Mme MOREAU, M.JUGE, Mme DE COURREGES, M.GAUTHIER, M.HENEAU, M.GUIMARD, Mme PIAULET, M.MELQUIONDPOUVOIRS (1) : M. PICHON donne pouvoir à M. DAGUISÉEXCUSES (1) : M. BARBOT

Nom du secrétaire de séance : azihari_e

RAPPORTEUR : Monsieur Dominique CHAINE**OBJET : Actualisation du plan de financement FEADER pour les travaux de réhabilitation des vestiaires du gymnase de la Roche-Posay**

Depuis le 1er janvier 2017, le gymnase de La Roche-Posay est un équipement sportif d'intérêt communautaire.

Construit en 1983, le gymnase de La Roche-Posay n'était pas accessible aux Personnes à Mobilité Réduite (PMR) et le sol du gymnase présentait des signes de vétusté générant des risques pour la sécurité des utilisateurs.

La commune de La Roche-Posay a engagé en 2016 une étude de faisabilité pour apporter les aménagements nécessaires et le rendre accessible à tous les publics.

Une demande de permis de construire a été déposée en décembre 2016. Le projet consistant à engager des travaux de mise en accessibilité et de rénovation a été validé et a fait l'objet d'un marché de travaux fin 2017 répartis en 10 lots.

- Lot 1 : Voirie et réseaux divers
- Lot 2 : Gros-Oeuvre
- Lot 3 : Charpente – Serrurerie – Couverture – Bardage
- Lot 4 : Menuiseries extérieures et intérieures
- Lot 5 : Faux-plafonds – isolation – Cloisons
- Lot 6 : Revêtement de sols scellés – Faïence
- Lot 7 : Peinture extérieure et intérieure
- Lot 8 : Revêtement de sol sportif
- Lot 9 : Chauffage – Ventilation – Plomberie – Sanitaire
- Lot 10 : Electricité

Le coût global initial du projet estimé était de 375 000 € HT (450 000 € TTC), mais il a subi une réévaluation liée à la rénovation du système de chauffage (gaz + pompe à chaleur) et aux revêtements de sols.

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRAND CHATELLE

Délibération du bureau prise par délégation ACTE N° BC-20190909-023

du 09 septembre 2019

n°023

page 2/3

Une subvention de l'État de 125 809 € a été accordée au titre du Fonds de Soutien à l'Investissement Public Local (FSIPL) . Le Conseil Départemental apporte également un soutien de 65 000 € dans le contrat de développement 2017-2019.

Après validation des dernières offres de marchés retenues, le coût total des travaux est porté à 455 439,25 € HT.

La participation du FEADER sollicité à hauteur de 109 191 € est ramenée à 68 328,23 €, du fait que les prestations de marchés similaires du lot 9 ont été exclues par le service instructeur des fonds européens.

Ces dernières concernent le remplacement de pompes à chaleur et du réseau de distribution de chauffage dont le dysfonctionnement a été constaté après passation du marché de travaux initial.

Il convient en conséquence d'actualiser le plan de financement du projet comme suit :

Dépenses		Recettes	
Travaux prévus dans le dossier de demande FEADER	455 439,25 €	Etat (27,6%)	125 809,00 €
		Conseil Départemental (14,3%)	65 000,00 €
		Europe FEADER (15%)	68 328,23 €
		Auto financement (43,1%)	196 302,02 €
Total HT	455 439,25 €	Total HT	455 439,25 €

VU les articles L2122-21-1 et L5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales permettant au président de signer un marché sur la base d'une estimation de l'étendue du besoin et du montant prévisionnel du marché,

VU l'article 27 du décret 2016-360 relatif aux marchés à procédure adaptée,

VU l'arrêté préfectoral 2017-SPC-34 du 17 mai 2017 portant modification des statuts de la CAPC et en particulier l'article 3-II-3 relatif à la construction, l'aménagement, l'entretien et la gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaires,

VU la délibération n°2 du conseil communautaire du 22 avril 2014, déléguant une partie des attributions du conseil au bureau,

VU la délibération n°2 du conseil communautaire du 19 novembre 2018, définissant l'intérêt communautaire des gymnases des collèges et notamment celui de La Roche-Posay,

VU la délibération n°14 du bureau communautaire du 13 novembre 2017 relative à la demande de subventions et à la signature des marchés de travaux,

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRAND CHATELLE**Délibération du bureau prise par délégation ACTE N° BC-20190909-023****du 09 septembre 2019****n°023****page 3/3**

CONSIDÉRANT que le coût total des travaux retenus après signature des marchés est supérieur à celui indiqué dans la délibération n°14 du bureau communautaire du 13 novembre 2017 et s'établit maintenant à 455 439,25 € HT,

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de modifier le plan de financement

Le bureau communautaire, ayant délibéré, décide :

- de valider le nouveau plan de financement du projet de rénovation au gymnase de La Roche-Posay ,
- de solliciter auprès des partenaires institutionnels les montants de subventions détaillés dans le tableau de budget prévisionnel ci-dessous :

Dépenses		Recettes	
Travaux prévus dans le dossier de demande FEADER	455 439,25 €	Etat (27,6%)	125 809,00 €
		Conseil Départemental (14,3%)	65 000,00 €
		Europe FEADER (15%)	68 328,23 €
		Auto financement (43,1%)	196 302,02 €
Total HT	455 439,25 €	Total HT	455 439,25 €

Vote : Adopté à l'unanimité

POUR :

CONTRE :

ABSTENTIONS :

NE PREND PAS PART AU VOTE :

